

:11 795 919,12 Dhs

Plafond atteint Dhs

:69 977 819,61 Dhs

:81 773 738,73 Dhs

76.973.738,73

Dhs

: 4.800.000,00

Les actionnaires de la SOCIETE DE REALISATIONS MECANIQUES «SRM», sont convoqués en Assemblée générale mixte, qui se tiendra le

17 juin 2014 à 9 Heures à Route d'El Jadida, KM 14 RN 1 Province de Nouaceur.

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- 2- Présentation du rapport du commissaire aux comptes et résultats de cet exercice et rapport spécial sur les opérations prévues par l'article 56 de la loi N° 17-95 sur les sociétés anonymes.
- 3- Approbation des états de synthèse de l'exercice clos au 31 Décembre 2013
- 4- Affectation des résultats
- 5- Quitus éventuel à conférer au Conseil d'Administration.
- 6- Approbation s'il y a lieu des conventions autorisées par le conseil d'administration en vertu de l'article 95 de la loi N° 17-95 sur les sociétés anonyme.
- 7- Proposition d'allocation des jetons de présence
- 8-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales
- 8- Questions diverses.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relatives aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le conseil d'administration se présente comme suit

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2013, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, se soldant par un bénéfice net comptable de 11 795 919,12 Dhs

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net comptable de

11 795 919,12 Dhs

de la manière suivante :

Le bénéfice net comptable de l'exercice 2013 est de Réserve légale 5%

Compte tenu du report créditeur antérieur Bénéfice distribuable

Ce qui laisse un solde disponible de :

Dhs

Reporter le dit solde en report à nouveau, soit 76.973.738,73 Dhs

TROISIEME RESOLUTION:

Dividendes aux actionnaires

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'assemblée Générale confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi du 30 aout 1996, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées

CINQUIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2013, à 500'000 Dhs et laisse au conseil d'administration le soin de les répartir entre ses membres.

SIXIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir tous dépôts et accomplir toutes les formalités légales.

COOPERS AUDIT MAROC

), Avenue Hassan I 10000 Casablanca



RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXCERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la "SOCIETE DES REALISATIONS MECANIQUES" (SRM) S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 137 273 738,73 dont un bénéfice net de MAD 11 795 919,12.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la «SOCIETE DES REALISATIONS MECANIQUES» (SRM) S.A au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2014